



Les Brèves de Meroux - mai 2016



Le mot du Maire



Chères Meroutaines, chers Meroutains,

Le 17 mars dernier, le conseil municipal a voté le budget 2016 de la commune. Sans vous noyer sous les chiffres, je me dois de vous en donner quelques éléments significatifs.

En fonctionnement nos dépenses sont évaluées à 432 250 €. Ces dépenses sont en baisse car nous cherchons continuellement à faire des économies. Comme dans un ménage, chaque euro non dépensé en fonctionnement peut l'être en investissement. Les recettes de fonctionnement, malgré la baisse des taux communaux, sont par contre en hausse (636 850 €), grâce notamment aux taxes apportées par la gare TGV et les entreprises installées à la Jonxion. La différence, relativement importante, entre les recettes et les dépenses de fonctionnement (204 600 €) est reportée dans les recettes d'investissement.

En investissement, les dépenses 2016, qui se montent à 933 200 €, concernent principalement la réalisation de la maison de services publics intergénérationnels, dont les travaux débiteront à la fin de l'été. C'est un budget d'investissement important pour une commune de notre taille, que nous pourrions assumer grâce à un haut niveau de subventions (environ 350 000 €) et à un emprunt de l'ordre de 300 000 €. Nous pouvons emprunter, d'une part parce que notre endettement actuel est faible et, d'autre part, parce que les taux sont actuellement très bas. Nous avons d'ores et déjà obtenu un accord pour un prêt de 162 000 € à un taux de... 0 % !

D'autres dépenses d'investissement concerneront cette année les travaux en forêt, l'achat d'outillage pour nos employés, l'installation de candélabres pour finir la place de la mairie... Enfin, dans notre politique de réduction continue de nos dépenses énergétiques, et dans un cadre plus large de développement durable, nous poursuivrons cette année le remplacement de lampes de rues.

En 2016, l'investissement à Meroux représentera plus de deux fois le fonctionnement. C'est exceptionnel. C'est la marque de notre volonté de développer notre village harmonieusement pour le mieux-être de tous. Nous continuerons notre action dans cette voie.

Stéphane Guyod
Maire de Meroux

Infos village

Conteneur à huile

Le conteneur à huile situés au fort sera vidangé et retiré début juin. Un panneau d'affichage sera installé afin d'informer les usagers qu'ils peuvent déposer leur huile en déchetterie.

Travaux sur le chantier LGV



Par mesure de sécurité, les travaux se dérouleront de nuit (entre 22h et 6h) sur une période allant du 15 mai au 15 décembre 2016. La circulation de poids lourds et d'engins de chantier est à prévoir. La SNCF s'excuse pour le dérangement que cela pourra occasionner.

Le marché communal mensuel

Le prochain marché se tiendra le vendredi 24 juin de 17h à 20h.

Portes ouvertes

Le samedi 4 juin, de 9h30 à 11h, les futurs élèves de maternelle et de CP et leurs parents, pourront visiter les écoles maternelle et primaire de Vézelois qui leur ouvrent leurs portes. C'est l'occasion de découvrir les futurs locaux pour la rentrée scolaire de septembre.



Réunion publique

Le mardi 28 juin, la commune organise une réunion de présentation de la maison de services publics intergénérationnelle à la salle Michel Brouque, en mairie. C'est l'occasion de découvrir ce futur édifice communal.



La commission travaux

Cette commission a effectué un relevé les points de voirie dangereux ainsi que les trous qui se sont formés au cours de l'hiver. Les travaux d'entretien pourront ainsi s'effectuer très prochainement.

Bien vivre ensemble

Les déjections des animaux

Voici un rappel qui permettra à chacun de continuer à vivre dans un cadre harmonieux.

✓ Tout propriétaire ou possesseur d'un animal est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections de son animal sur toute ou partie du domaine public communal.



✓ En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention.

Le conseil municipal a voté



✓ La validation de l'avant projet définitif de la maison intergénérationnelle ainsi que le vote du dépôt de permis de construire. L'aménagement extérieur sera étudié sur une seconde phase.

✓ La vente de la dernière parcelle du lotissement des Combeaux pour 75 000€ TTC.

✓ L'accession de la commune au groupement d'achat de sel de déneigement organisé par le Conseil Départemental.

✓ Des dates, horaires et tarifs de visite de l'ouvrage militaire suite à la demande de l'Office du Tourisme de Belfort.



Prochain conseil municipal : le 30 juin à 20h00.

Le coin des associations

Téléthon

Le défi continue donc pour 2016 ! Le conteneur spécial métal est toujours à votre disposition au fort afin de récolter aluminium, cannettes et boîtes de conserves vides. Merci pour votre soutien !



C'est la fête au village...

Le 25 juin, le Comité des fêtes et l'APEMMS (association de parents d'élèves) organisent une fête au village. Réservez dès maintenant votre journée !!



Etat civil

Sauf avis contraire des familles, nous rendrons compte régulièrement dans les Brèves de tous les actes d'état civil.

Décès :

M. COURTOT Bernard, le 8 mai 2016

Nous renouvelons nos sincères condoléances à cette famille endeuillée.

Divers

Recensement citoyen obligatoire

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement citoyen est, en effet, une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).



L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire...). De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Les Français non recensés dans les délais légaux (entre leurs seize ans et les trois mois qui suivent) pourront régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en effectuant volontairement la démarche du recensement.

La démarche à suivre est très simple : il suffit de se rendre à la mairie de son domicile, muni de sa pièce d'identité et de son livret de famille.

Plus d'information sur www.defense.gouv.fr/jdc et sur l'application mobile « Ma JDC » téléchargeable gratuitement sur smartphone.

Imprimé par nos soins sur papier recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique.

Le budget 2016

Section Fonctionnement			
Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
011 - Caractère général	124 250	002 - Excédent antérieur reporté	140 800
012 - Charges de Personnel	151 700	013 - Atténuation de charges	24 500
65 - Autres charges courantes	134 750	70 - Produits des services	52 500
66 - Charges Financières	12 200	73 - Impôts et taxes	323 600
67 - Charges Exceptionnelles	1 000	74 - Dot. & Subventions	80 900
022 - Dépenses imprévues	0	75 - Autres produits gestion courante	10 700
042 - Dot. Aux Amortissements	8 350	76 - Produits financiers	
		77 - Produits exceptionnelles	3 850
TOTAL	432 250	TOTAL	636 850
TOTAL GENERAL	636 850		
023 - SOLDE (Recettes - Dépenses)	204 600		
Section Investissement			
Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
001 - Solde antérieur d'investissement reporté		021 - Virement de la section de fonctionnement	204 600
020 - Dépenses imprévues		10 - Dotations fonctionnement divers	60 400
16 - emprunts et dettes assimilées	50 500	Dont 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé	
204 - Subv. Equip. Versées	7 500	13 - Subvention d'investissement reçues	359 950
20 - immobilisations incorporelles	1 000	16 - Emprunts et dettes assimilées	300 000
21 - Immobilisations corporelles	871 200	040 - Opérations d'ordre	8 250
23 - Immobilisations en cours rattachées	3 000		
TOTAL	933 200	TOTAL	933 200

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal engage comme principal investissement pour 2016, le lancement de la Maison de service public intergénérationnelle. Cela passe par l'achat du bâtiment des employés techniques qui était propriété du Syndicat Meroux/Moval. Pour ces deux investissements, nous espérons une part de subvention à hauteur de 350 000 €. En fonction de notre autofinancement, nous solliciterons l'emprunt pour "boucler" le projet à hauteur de 300 000 € avec d'ores et déjà l'accord pour un prêt minimum de 162 000 € à 0% ! Outre les travaux en forêt, matériel et outillage technique, nous poursuivons l'équipement du réseau électrique par le changement d'une dizaine de lampes de rue afin d'agir sur notre consommation énergétique et engager une réflexion de développement durable. Du mobilier (chalet & tables) ainsi que des candélabres viendront aménager la Place de la Mairie.

LES TAUX D'IMPOSITION

Année	Taxe d'habitation MEROUX	Taxe d'habitation Moy. de la strate	Taxe foncière Bâti MEROUX	Taxe foncière Bâti Moy. de la strate	Taxe foncière Non Bâti MEROUX	Taxe foncière Non Bâti Moy. de la strate
	2012	7,60	11,49	11,18	15,75	44,00
2013	7,60	11,71	11,18	15,75	44,00	45,65
2014	7,60	NC	11,18	NC	44,00	NC
2015	7,45	NC	11,07	NC	43,13	NC
2016	7,30	NC	10,90	NC	42,26	NC